

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Taxe d'habitation pour 2021
Contribution à l'audiovisuel public pour 2021
votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public
Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP-E FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

0565-024760-0058-00



Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 88 282 621 224
Référence de l'avis : 21 46 7055162 94
Contrat de prélèvement : P2 46 0054199 94
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P246005419994

Département : 460
LOT
Commune : 100
FAYCELLES
Lieu d'imposition : B052
LAVALADE BASSE

Numéro FIP : 460 97 21 2643276789 3
Numéro de rôle : 780
Date d'établissement : 22/10/2021
Date de mise en recouvrement : 31/10/2021
Identifiant service : 46036

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP FIGEAC
SAID FIGEAC
58 AVENUE PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

GERMAIN YVES
12 RUE VICTOR HUGO
78230 LE PECQ

Somme à payer

622,00 €

Date limite de paiement : 15/12/2021

Montant de votre taxe d'habitation 622,00 €

Montant de votre contribution à l'audiovisuel public 0,00 €

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/12/2021,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/12/2021.

Compte bancaire : FR12 3000 2023 360X XXXX XXX9 W89
Identifiant de la banque : CRLYFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**À la suite de la réforme nationale de la taxe d'habitation, vous bénéficiez
pour cette année d'une réduction de 30% de cet impôt.
Votre taxe d'habitation est donc de 622 €. Sans cette réforme, elle serait de 889 €.**